

SOPHIA LOREN · JEAN GABIN dans un film de **ANDRE CAYATTE**

VERDICT



WARNER BROS.
A Warner Communications Company présente UNE PRODUCTION CARLO PONTI

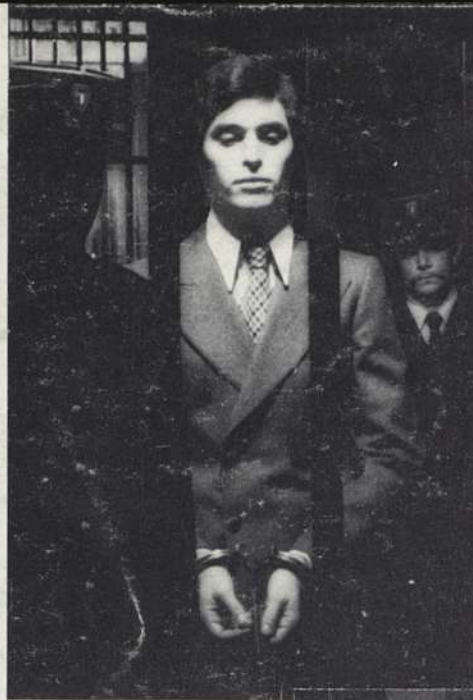
JEAN GABIN

SOPHIA LOREN

VERDICT Scénario original **ANDRE CAYATTE** et HENRI COUPON · Adaptation PAUL ANDREOTA et PIERRE DUMAYET · Dialogue de PIERRE DUMAYET

avec JULIEN BERTHEAU · MURIEL CATALA · MICHEL ALBERTINI et avec HENRI GARCIN · Musique écrite et dirigée par LOUGUY · Images de JEAN BADAL · Directeur de Production JACQUES BOURDON
Une co-production franco-italienne · LES FILMS CONCORDIA (Paris) · P.E.C.F. (Paris) · CHAMPION CINEMATOGRAFICA (Rome) · Distribué par WARNER-COLUMBIA FILM





Lyon - Octobre 1973,
Alors même qu'André
(Michel ALBERTINI),
son fils, est accusé du
meurtre d'Annie Char-
tier (Muriel CATALA),
Térèse Léoni (Sophia
LOREN) se rend, contre
toute attente, au domi-
cile de Leguen (Jean GABIN) président de la
cour d'assises.



Lyon - Janvier 1974,
En vertu des articles 296, 297, 302, 304 et
332 du code pénal, André Léoni est passible de
la peine de mort. Entre les interventions de
maître Lannelongue (Henri GARCIN) et celles
de l'avocat général Verlac (Julien BERTHEAU),
entre les auditions de voisins et de témoins, les
affrontements du procureur et du bâtonnier, les
propres rapports de Leguen avec sa femme
Nicole (Gisèle CASADESSUS), Térèse Léoni,
froidement, méthodiquement, accomplit la plus
folle des tentatives pour sauver la tête de son
enfant.

C'est avec lui qu'elle aura la dernière et la plus
dramatique des entrevues...

